

DIRECTEURS

au service des personnes âgées

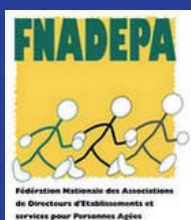
Sept./Oct. 2014



COLLOQUE AD-PA - FNADEPA

19 novembre 2014
Espace Reuilly, Paris

Les spécificités du métier de directeur dans le
contexte économique et social actuel



BLOQUEZ LA DATE !

Programme et Inscription

p. 16

ÉDITO

ENFIN LE PROJET DE LOI...

Au moment où nous bouclons cette revue, le projet de loi est en discussion à l'Assemblée. Nous y reviendrons bien sûr dans nos prochains numéros, ainsi qu'au cours du colloque AD-PA – FNADEPA de novembre.

Le principal élément positif du projet de loi est simplement d'exister ; les débats ont permis de mettre en évidence les retards français et l'on verra s'ils permettront d'améliorer la place des aînés dans la société à travers les échanges publics qu'ils ont suscités. En effet, avec des moyens modestes (les 650 millions de la CASA), les effets seront modestes, même s'ils ne doivent pas être méprisés dans cette période de choix économiques contraignants

Désormais nous attendons :

- l'utilisation de termes positifs respectant vraiment nos aînés, surtout fragilisés ; dépendance ou perte d'autonomie, dévalorisants et négatifs, doivent être proscrits.
- un engagement sur l'arrêt des détournements de fonds régulièrement pratiqués au détriment des personnes âgées.



Tous les crédits votés au Parlement pour les personnes âgées doivent être maintenus, ceux de la CNSA comme ceux de la CASA.

- la mise en place d'un financement pérenne de l'aide à domicile ; dans le cadre du collectif de l'Aide à Domicile, l'AD-PA demande la transformation du fonds d'urgence en fonds d'investissement et de garantie, et la réalisation d'une étude nationale des besoins et des coûts, pour faire la transparence sur les manipulations des Pouvoirs Publics sur l'aide à domicile.

- l'engagement de l'État auprès des 650 000 personnes vivant en Foyers Logements ou Maisons de retraite et les 4 millions de proches concernés. Il s'agit de mettre fin à leur spoliation et sortir des modèles actuels corsetés et dépassés (ehpa et ehpad) pour aller vers une logique de domicile en sortant des normes bureaucratiques toujours sous financées qui frustreront personnes âgées, familles et professionnels.

Ainsi, l'AD-PA est opposée à toute instauration de « socle de prestation » qui renforcerait les dérives du passé.

L. ROSSIGNOL a promis des rencontres pour parler des personnes vivant en établissement. Nous y porterons ces messages de simplification et de responsabilité.

Pascal Champvert
Président de l'AD-PA
Directeur Saint-Maur,
Sucy, Bonneuil (94)

SOMMAIRE

DOSSIER

3 - 7- Domicile : un système à réformer d'urgence

MANAGEMENT

8 - L'AD-PA soutient les directeurs

FOCUS

9 - Prix du CNSA : Lieux de vie collectifs et autonomie

LIBRE EXPRESSION

10- «Le grand âge n'est pas un naufrage»

LA PAROLE AUX AÎNÉS

11 - Parole d'aînés à travers les siècles

POSITIONNEMENTS

12 - Evaluation externe : l'AD-PA maintient sa satisfaction sur l'assouplissement prévu

12 - L'AD-PA peut approuver le projet sur l'avenir de l'ANESM

12 - Projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement : l'ambition de la réussite

12 - Logements foyers : l'AD-PA mitigée

INFOS

13 - Emploi, dates de réunion et colloques

LIVRES

14 - Prix Chronos

15 - Notre sélection

COLLOQUE

16 - Colloque AD-PA-FNADEPA : Programme et Inscription

GERONTOLOGIE

SANS FRONTIÈRES

N° 167
2013 - 15 juillet
3^e trimestre



DIRECTEURS adresse
ses remerciements aux
responsables de la revue
GÉRONTOLOGIE,
Michel **CHRISTOL-**
HOMME et
Christiane **VAN**
ERDEWEGH, pour
l'article page 11.

DIRECTEURS au service des personnes âgées

3, impasse de l'Abbaye - 94106 Saint-Maur-des-Fossés Cedex - Tél. 01 55 12 17 24 -
courriel : ad-pa@orange.fr

Directeur de la Publication : P. CHAMPVERT - Directeur Adjoint de la publication : R. GIZOLME -

Conception et Maquette : L. LE VERN - Crédit Photos : O. ROLPH Imprimeur : IMP. BELZ (LA ROCHE-SUR-YON) - ISSN : 2268-0926

DOMICILE : UN SYSTÈME À RÉFORMER D'URGENCE

Rapport de la Commission des Affaires Sociales
pour le Sénat

La commission des affaires sociales a confié à Jean-Marie Vanlerenberghe et Dominique Watrin une mission sur la situation des services d'aide à domicile.

Depuis plusieurs années, beaucoup de ces structures sont confrontées à une dégradation de leur situation financière du fait notamment de la contraction des dépenses publiques et de celles des ménages.



Les rapporteurs dressent un constat sans appel : il est urgent d'engager rapidement une réforme en profondeur d'un système aujourd'hui à bout de souffle.

R. Gizolme, directeur de l'AD-PA, nous en présente ici une synthèse intégrant les principales propositions des rapporteurs.

Refonder l'environnement juridique et tarifaire des services d'aide à domicile

Historiquement porté par les associations, le secteur de l'aide à domicile s'est progressivement ouvert aux entreprises. La loi dite « Borloo » du 26 juillet 2005 consacre cette évolution et fait de l'aide au domicile des publics fragiles une catégorie d'un champ plus vaste regroupant l'ensemble des services à la personne.

Depuis 2005, coexistent deux modalités de création des services d'aide à domicile. Ils peuvent être autorisés pour une durée de quinze ans par le président du conseil général ou se voir délivrer

un agrément, pour cinq ans, par les services du ministère du travail dans le département. Ces deux procédures correspondent à des logiques différentes : soutien à l'emploi pour l'agrément, construction d'une offre de services médico-sociaux adaptée aux besoins identifiés sur les territoires départementaux pour l'autorisation.

Complexe et peu lisible, non seulement pour les services mais également pour les usagers, ce mécanisme de droit d'option est jugé très largement insatisfaisant.

«Les tarifs sont globalement insuffisants pour couvrir l'ensemble des coûts supportés par les services »

**LE CRÉDIT MUTUEL, PARTENAIRE NATIONAL DE L'AD-PA
 ACCOMPAGNE LES PROFESSIONNELS DANS LEURS ACTIONS AUPRÈS
 DES PERSONNES ÂGÉES ET DE LEURS FAMILLES.**

Banque de proximité, le Crédit Mutuel propose aux Directeurs d'établissements et de services à domicile des solutions adaptées à leurs besoins en matière de **placements, de financements et de services**. Il finance notamment les constructions et les travaux des maisons de retraite en prêt locatif social (PLS).

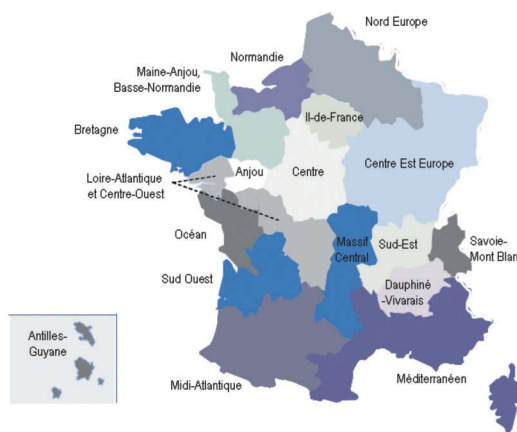
De plus, les structures sous forme associative clientes du Crédit Mutuel ont accès, sous certaines conditions, au service de Conseil Juridique et Fiscal pour une assistance personnalisée.

Un partenariat gagnant-gagnant qui tient compte des spécificités et priorités régionales.

La convention nationale confirme la volonté des deux partenaires de construire des relations durables afin de permettre :

- à l'AD-PA : de mener à bien ses missions auprès des directeurs d'établissements, des personnes âgées et leurs familles, en bénéficiant de l'apport et de l'expertise du Crédit Mutuel.
- au Crédit Mutuel : de développer ses relations avec un acteur important œuvrant sur la prise en charge du grand âge.

Une des priorités de chaque partenaire est de mobiliser ses réseaux au plan national, régional et départemental sur des sujets d'intérêt commun (activité professionnelle, financement des structures d'accueil, recherche de solutions de banque et d'assurance pour les personnes âgées et leurs familles).



La liste des correspondants régionaux du Crédit Mutuel est disponible auprès de l'AD-PA.



**LE CRÉDIT MUTUEL,
 PARTENAIRE DE L'AD-PA, FINANCE
 VOS TRAVAUX ET VOS PROJETS.**

- Financement du cycle d'exploitation et des investissements (prêt PLS, prêt rénovation)
- Engagements par signature (caution)

Le système de tarification horaire, différent selon le régime juridique des structures, présente lui aussi des lacunes. Outre qu'ils sont extrêmement variables selon les départements, les tarifs sont globalement insuffisants pour couvrir l'ensemble des coûts supportés par les services.

Plusieurs départements se sont engagés depuis 2012 dans l'expérimentation d'une tarification

sous la forme d'une dotation globale dans le cadre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens. Si le dispositif présente des avantages certains, notamment en ce qu'il vise plus globalement à améliorer la qualité du service rendu auprès des usagers, il doit être évalué rapidement afin que puissent être posées au plus vite les bases d'une réforme tarifaire pérenne.

LES PROPOSITIONS DES RAPPORTEURS

- Confier, dès 2014, à l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), une évaluation des expérimentations de refondation tarifaires et organisationnelles menées actuellement dans les départements.

- Accélérer la mise en oeuvre de l'étude nationale de coûts afin que les résultats de celle-ci soient disponibles dès la fin de l'année 2014.

- Sur la base des expérimentations et de l'étude nationale de coûts, engager dès 2015 une réforme pérenne de la tarification des services d'aide à domicile. Confier à la CNSA le pilotage de la réforme.

- Substituer au double régime de l'autorisation et de l'agrément un seul système d'autorisation renouvelé.

Améliorer les conditions de travail et de rémunération des salariés et rendre plus attractif le secteur de l'aide à domicile

La quasi-totalité des intervenants à domicile sont des femmes. Plus de 60 % d'entre elles n'ont aucun diplôme dans le secteur sanitaire ou social et 70 % travaillent à temps partiel. Ces salariées sont dans leur ensemble faiblement rémunérées. Dans la branche de l'aide à domicile, le gel du point d'indice depuis le mois d'avril 2009 et la faiblesse du taux d'évolution de la masse salariale conduisent à un tassement des rémunérations au niveau du Smic. Les frais professionnels, pourtant nombreux, sont trop peu pris en compte.

Les facteurs de pénibilité physique et psychologique, loin d'être négligeables, peuvent rapidement conduire à des situations d'épuisement ou d'usure prématurée. Bien que le temps partiel soit fréquent, les personnels sont mobilisés sur des plages horaires étendues allant du lever au coucher des personnes accompagnées. Les interventions sont souvent hachées, phénomène renforcé par le système

de tarification horaire et la tendance actuelle à la limitation des plans d'aide. Les caractéristiques mêmes des métiers exercés peuvent engendrer certains risques. Les interventions sont solitaires, les stations debout fréquentes et les charges parfois lourdes à porter. Les conditions de travail peuvent aussi être difficiles lorsque les structures d'aide à domicile ne disposent pas des moyens d'encadrement suffisants.

« Les personnels de l'aide à domicile souffrent du manque de reconnaissance sociale de leurs métiers »

Les personnels de l'aide à domicile souffrent du manque de reconnaissance sociale de leurs métiers. Intervenir auprès de personnes atteintes de pathologies de plus en plus lourdes et complexes nécessite de disposer d'un savoir-faire et d'un savoir-être suffisants. Les intervenants à domicile apportent une contribution essentielle à la prévention de la perte d'autonomie et à la détection des premiers signes de fragilité chez les personnes qu'ils accompagnent.

LES PROPOSITIONS DES RAPPORTEURS

- Renforcer l'attractivité des métiers de l'aide à domicile en poursuivant la mise en place de formations qualifiantes et professionnalisantes ainsi qu'en engageant une réforme des diplômes et certifications applicables dans le secteur.
- Engager une politique structurée de prévention de la pénibilité dans le secteur de l'aide à domicile via la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).
- Renforcer les dispositions relatives aux conditions de travail dans les cahiers des charges applicables aux services d'aide à domicile.

Renforcer le soutien financier de l'Etat et accélérer les efforts de mutualisation et de modernisation

Si le secteur de l'aide à domicile est souvent présenté comme une source importante d'emplois non délocalisables, l'activité des services est très largement dépendante du degré de solvabilisation apporté par la puissance publique. Or le désengagement progressif de l'Etat dans le financement de l'APA et de la PCH empêche

les conseils généraux d'assurer une évolution satisfaisante du niveau des plans d'aide.

De ce point de vue, les fonds de restructuration mis en place en 2012 puis 2013 pour venir en aide aux structures les plus en difficulté n'ont apporté qu'une réponse ponctuelle, qui doit être confortée par des mesures plus durables.

KTO

TÉLÉVISION CATHOLIQUE

OFFREZ KTO À VOS RÉSIDENTS

Un lien vivant pour nourrir sa foi



Accompagner la vie de prière

Liturgie des heures, chapelet de Lourdes, laudes et vêpres, voyages du pape, messe du dimanche



Éclairer sur les sujets de débat et de réflexion

Éditions spéciales, forums, tables rondes



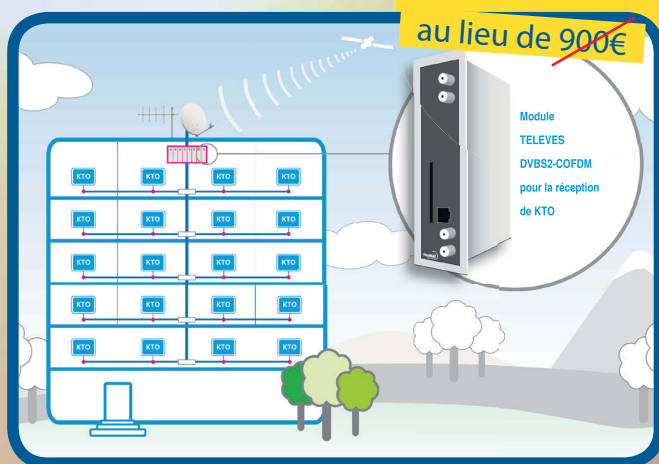
Découvrir les 1000 visages de l'Église

Documentaires, témoignages, interviews de personnalités, grands événements

ELLE TÉMOIGNE...

« Arrivée en maison de retraite, j'ai découvert KTO et je m'y suis intensément attachée, c'est un souffle de bonheur et d'Espérance. »

@ Marie-José (13/12/2013)



Offre exceptionnelle :
le module à **750€**
au lieu de ~~900€~~

Nouvelle offre spéciale : avec une parabole et un seul module, **connectez tout votre établissement à la chaîne KTO !**

Pour bénéficier de cette offre exceptionnelle, **je contacte immédiatement Florent chez KTO :**

☎ 01 73 02 22 29

✉ florent.peylet@ktotv.com

RETROUVEZ TOUTE L'OFFRE DE KTO SUR KTOTV.COM

Les efforts engagés par le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement, s'ils peuvent avoir un effet indirect sur l'activité des services grâce à l'augmentation des plafonds des plans d'aide et à la diminution des restes à charge, ne permettent pas de rééquilibrer le financement de l'APA entre l'Etat et les départements.

L'exigence de professionnalisation du secteur et d'amélioration de la qualité des interventions ne peut également s'envisager que si les services d'aide à domicile disposent des moyens financiers suffisants pour assurer à leurs salariés des progressions de carrière satisfaisantes.

Très nombreuses sont les structures qui ont engagé au cours des dernières années des politiques de formation ambitieuses. Bénéfiques pour les personnels, la professionnalisation et

l'accès aux diplômes du secteur médico-social s'avèrent également indispensables à la qualité de l'accompagnement des personnes. Cependant, mises en œuvre isolément, ces

« L'activité des services est très largement dépendante du degré de solvabilisation apporté par la puissance publique »

mesures conduisent mécaniquement à une augmentation du coût horaire de l'intervention, parfois difficile à intégrer pour les conseils généraux.

Pour ces raisons, il est indispensable d'augmenter durablement le soutien de l'Etat. Cela doit passer en particulier par la fixation d'un tarif national de référence qui puisse être adapté aux caractéristiques des départements. Le surcoût en résultant pour les départements serait compensé par l'Etat, selon des modalités spécifiques.

LES PROPOSITIONS DES RAPPORTEURS

- **Renforcer durablement la participation de l'Etat dans le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH) afin d'assurer la solvabilisation et la qualité des interventions des structures d'aide à domicile.**
- **Sur la base de l'étude nationale de coûts engagée dans le secteur, définir un tarif national de référence de l'APA, modulable suivant les caractéristiques des départements.**
- **Approfondir et accompagner les efforts de mutualisation et de modernisation engagés par les services d'aide à domicile dans une optique d'amélioration de leur situation financière et de la qualité du service rendu.**



Jean-Marie VANLERENBERGHE
Sénateur du Pas-de-Calais (UDI)



Dominique WATRIN
Sénateur du Pas-de-Calais (CRC)

LES RAPPORTEURS

**Rapport d'information disponible sur
www.senat.fr**

L'AD-PA SOUTIENT LES DIRECTEURS

Directeurs d'établissements, services à domicile et coordinations, vous êtes nombreux à témoigner des questionnements ou difficultés que vous rencontrez quotidiennement dans l'exercice de vos fonctions.

L'AD-PA a donc choisi de prolonger son engagement à vos côtés en développant encore les services qu'elle propose.

Temps d'échanges, aide à la gestion, techniques de management... autant d'outils permettant une gouvernance plus sereine et confiante.

■ L'accompagnement personnel¹

- **SOS DIRECTEUR** : En cas de crise, vous pouvez appeler l'AD-PA qui vous mettra dans les 12 h en relation selon la situation avec

- 1 collègue expérimenté
- 1 expert de la gestion des crises
- 1 coach référencé

afin d'envisager votre conduite à tenir dans l'urgence et s'il le faut celle de l'AD-PA en soutien.

- **AIDE À LA PRISE DE FONCTION** : Pour un nouveau poste, l'AD-PA vous propose un ou plusieurs entretiens pour vous accompagner dans votre nouveau poste ; en fonction de vos souhaits avec

- 1 coach référencé
- 1 collègue expérimenté
- 1 collègue de votre Département ou de votre Région.

- **MIEUX DÉFINIR SON AVENIR PROFESSIONNEL** : L'AD-PA vous propose un ou plusieurs entretiens avec

- 1 coach référencé
- 1 collègue expérimenté.

■ Les formations de groupe¹

- **APPUI À LA FONCTION DE DIRECTION**

- Gestion des crises.
- Préparation à l'évaluation interne et externe.
- Sessions approfondissement du mode de management : en 3 niveaux.

Mieux me connaître pour mieux accompagner mes équipes.

Mieux gérer mon énergie : temps – conflits – stress – épuisement.

Mieux développer le management stratégique

- Formation-action (en intra) : améliorer la qualité des prestations dans la perspective des évaluations internes et externes.
- Développer les échanges de pratiques professionnelles.

- **COACHING OU FORMATION INDIVIDUELLE**

L'AD-PA a référencé des coaches compétents qui travaillent à des prix compatibles avec les moyens financiers des structures pour personnes âgées.

- **TECHNIQUES DE GESTION**

- Gestion budgétaire et comptable.
- Gestion du médicament.

■ Le soutien AD-PA c'est aussi...

- **L'AIDE À L'ACHAT**

- **AD-PA +** référence les **partenaires économiques** dans différents secteurs pour obtenir des réductions de prix importantes.

- **LA CIRCULATION DE L'INFORMATION**

- **Colloques** nationaux, **réunions** régionales et départementales, réunions des responsables AD-PA.
- **Revue** de l'AD-PA pour les infos générales, **lettre électronique** hebdomadaire pour les infos urgentes et techniques.
- **Site** AD-PA : www.ad-pa.fr, **Blog** : ad-pa.blogspot.fr, **Twitter** : @AssociationADPA, **Facebook** : www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669

- **UNE PRÉSENCE NATIONALE**



PRIX CNSA 2014

Le prix CNSA a pour vocation de renouveler la conception des lieux de vie collectifs accueillant des personnes âgées ou handicapées. Bien plus qu'un prix d'architecture, il valorise la réflexion commune pour construire ou moderniser des établissements qui prennent en compte le projet de vie des résidents. Cette année, près de 40 binômes gestionnaires-architectes et étudiants ont participé au concours.

PRIX DE LA REALISATION MEDICO-SOCIALE POUR PERSONNES ÂGÉES «VIVRE AU VILLÂGE DES AUBEPINS, C'EST RESTER CITOYEN»

Ce prix a été attribué au Village des Aubépins, un établissement situé à Maromme (Seine-Maritime), réalisé avec le cabinet d'architecte d'Ad quatio. Le jury a apprécié le choix du gestionnaire de ne pas créer d'unité spécifique pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, pour éviter toute stigmatisation, mais de concevoir une résidence qui réponde entièrement à ce besoin. Conçu de manière



Marie-Pascal MONGAUX
Directrice du Village des Aubépins et
Correspondante Régionale AD-PA
Haute-Normandie

à privilégier les liens intergénérationnels, avec une rue traversante accueillant des commerces, l'établissement est organisé comme un village.

Pensé comme une véritable plateforme de services, l'établissement propose accueil de jour, séjours temporaires, pôles d'activités et de soins adaptés, sessions de formation pour les aidants, «baluchonnage». L'ensemble de la résidence répond à des qualités d'usage adaptées : une réponse multiple aux besoins des personnes âgées et de leurs aidants.

Retrouvez les lauréats sur www.cnsa.fr

Borne musicale Mélo®

Plusieurs centaines d'établissements sont déjà équipés (demandez-nous les contacts des établissements proches du votre)

4 TROPHÉES DE L'INNOVATION

www.bornemelo.fr
03 85 73 24 80



MUSIQUE PLAISIR

Un accès facile à l'écoute musicale (résidents, personnels et familles)

Plusieurs milliers de chansons pour satisfaire la demande musicale des plus de 75 ans (musiques des années 30 à 90)

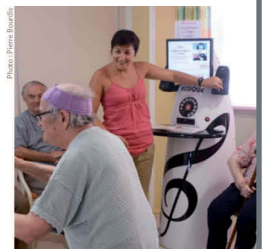
MUSIQUE ANIMATION

Une batterie d'activités musicales, stimulantes et ludiques
Loto, loto musical, quizz, jeux intergénérationnelle, banque de sons de la vie quotidienne, karaoké simplifié, etc.

MUSICOTHÉRAPIE

Des fonctions spécifiques aux personnes atteintes de troubles cognitifs

Innovation : il vous est possible de calmer un état de crise chez un malade d'Alzheimer (grâce à son patrimoine musical)



« LE GRAND ÂGE N'EST PAS UN NAUFRAGE. »

L'allongement de la durée de vie est une chance pour l'ensemble de la société. G. Bellut nous fait partager au travers de cet extrait la position de l'Eglise catholique sur cette perspective.

Une journée consacrée aux personnes âgées et aux grands-parents, tous réunis pour rencontrer le Pape François. C'est ce que compte organiser le Conseil pontifical pour la Famille, le 28 septembre prochain, Place Saint-Pierre. Cette rencontre internationale, intitulée "La bénédiction de la longue vie" débutera dès 9 heures du matin, et aura pour point culminant la messe célébrée par le pontife à 10 heures trente. Le promoteur de la Journée, le président du Conseil Pontifical pour la Famille, part du principe que « le grand âge n'est pas un naufrage mais une vocation ».

« Grâce à Dieu les années de vie se sont allongées, déclare-t-il, mais pourtant une réflexion adéquate n'a pas encore été développée sur ce thème, ni en politique, ni dans l'économie, encore moins dans la culture. Pour Mgr Paglia, « par cette journée, nous pourrions attirer l'attention



sur l'importance de cette tranche de vie ».

«Les personnes âgées...sont également les sujets d'une nouvelle perspective de vie »

Il souligne que les personnes âgées ne sont pas « uniquement objets d'attention et de soin mais qu'elles sont également les sujets d'une nouvelle perspective de vie ». Le Pape François a plusieurs fois parlé

des personnes âgées, regrettant fortement qu'ils soient mis en marge de la société, comme s'ils « dérangeaient », et dès lors trop souvent « rejetés ». « Il faut donc repenser leur vieillesse, leur engagement dans le monde et dans l'Eglise, mais aussi l'engagement de l'Eglise à leur égard ».

1^{er} janvier 2016

=

Complémentaire santé pour tous les salariés...

Êtes-vous prêts ?

LE CONTRAT SANTÉ DE VOS SALARIÉS !

La Mutuelle Intégrance, partenaire du Groupe APICIL, est un acteur incontournable de la complémentaire santé dans le secteur du médico-social depuis plus de 30 ans.

Loi « Fillon », Décret du 9 janvier 2012, ANI du 11 janvier 2013... L'évolution constante du contexte juridique et social implique désormais une réelle maîtrise des dispositifs et place la protection sociale au cœur de vos préoccupations.

Nous vous proposons d'optimiser vos solutions de protection santé par un bilan et un diagnostic personnalisé de la complémentaire santé de vos salariés !



www.integrance.fr

APPEL GRATUIT
depuis un poste fixe

0 800 10 30 14

mutuelle
intégrance

L'esprit de solidarité

PAROLES D'AINÉS À TRAVERS LES SIÈCLES

EXTRAITS DE LA REVUE GÉRONTOLOGIE

MARIE-ANGÉLIQUE DE COULANGES 1641 - 1723

J'ai trop aimé le monde. Il me semble cependant que je n'ai pas trop perdu le temps que j'ai passé à m'en détromper ; car il est certain que je préfère la vieillesse aux belles années par la grande tranquillité dont elle me laisse jouir.

NICOLAS -EUGÈNE GÉRUZEZ 1799 - 1865

Le signe de la bonté chez les jeunes, c'est d'aimer la vieillesse ; c'est les vieux, c'est d'aimer la jeunesse.

AUGUSTE BRIZEUX 1803 - 1858

Les fuits sont dès avril ce qu'ils seront plus tard ; Tel nous-même : l'enfant renferme le vieillard.

PIERRE-HENRI DE LACRETELLE 1782 - 1857

Soixante-douze hivers sur ma tête ont passé,
Et je ne sens encore en moi rien de glacé.
Le ciel, compatissant à mon insuffisance,
Ce don maintient en moi quelques restes
d'ardeur,
Et mes roses d'hiver ont encore de l'odeur

ANTOINE BRET 1717 - 1792

C'est dans la vieillesse qu'on trouve les douceurs de la plus sage espèce

JULIEN LEFÈVRE-DEUMIER 1789 - 1857

Nous nous faisons, en général, une bien fausse idée du temps. Nous l'accusons de nous ôter nos illusions, d'étouffer nos espérances, d'effacer nos regrets aussi bien que nos joies, d'effeuiller dans nos parterres nos fleurs les plus choyées, d'éteindre dans nos cieux nos plus belles étoiles. Nous nous trompons, le temps n'emporte rien. Nos illusions, c'est nous-mêmes qui dépouillons leurs ailes, pour écrire avec leurs plumes une élogie sur leur perte ; c'est nous qui tuons l'espoir en l'embrassant ; c'est nous qui soufflons sur nos joies, qui tendons nos larmes au soleil pour qu'il sèche nos joues ; c'est nous qui saccageons nos fleurs pour en semer d'autres qui ne viendront pas ; c'est nous qui fermons les yeux pour nier les étoiles. Quant à moi, je n'ai rien perdu. Sous la surface glacée de ma source, l'eau vive coule toujours ; l'herbe est verte sous le givre de mon automne. Que me dites-vous que mes beaux jours sont passés ? Ils ne sont pas morts puisque je m'en souviens.

MADAME SWETCHINE 1782 - 1857

Si la jeunesse est la plus belle des fleurs, la vieillesse est la plus savoureuse des fruits

ÉVALUATION EXTERNE : L'AD-PA MAINTIENT SA SATISFACTION SUR L'ASSOULISSEMENT PRÉVU

Le projet de décret sur le lien évaluation externe autorisation présenté à l'ANESM il y a 10 jours a été examiné par le CNOSS ce jeudi. Il maintient la date prévue du 1er janvier 2015, mais assouplit considérablement les conséquences d'un retard pour les structures concernées. En effet, celles-ci, dans le cadre du renouvellement de leur autorisation, devront après le 2 Janvier 2015 produire simplement leur évaluation externe. S'il ne s'agit pas d'un report que l'Etat a refusé, cette disposition constitue une simplification majeure à laquelle le CNOSS a donné un avis favorable à l'unanimité. L'AD-PA tient à souligner la qualité du travail réalisé sur ce point par la DGCS, grandement facilité par l'ANESM, sa Présidente et son Directeur. Cette simplification ne doit rien faire oublier tout l'intérêt des évaluations interne et externe; L'AD-PA conseille donc aux structures qui n'ont pu procéder à cette disposition de mettre à profit les nouvelles dispositions pour s'engager dans la démarche au plus vite. L'association rappelle qu'elle aide ses adhérents en difficulté sur ces sujets importants, pour améliorer la qualité des services apportés aux personnes âgées, à domicile et en établissement. (11 juillet)

L'AD-PA PEUT APPROUVER LE PROJET SUR L'AVENIR DE L'ANESM

Le Ministère a présenté un projet prévoyant que l'ANESM (Agence Nationale de l'Évaluation et de la Qualité des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux) serait adossée sur l'HAS (Haute Autorité de Santé) qui assurerait ses fonctions supports (payes, marchés publics).

L'AD-PA peut approuver ce rapprochement dès lors que les engagements pris par l'État seront respectés:

-Les 3 postes ainsi économisés par l'ANESM restent au sein de l'Agence pour renforcer les fonctions d'évaluation.

-Les instances de l'ANESM (Conseil d'Administration (ou Assemblée Générale), COS (Comité d'Orientation Stratégique) et Conseil scientifique) sont maintenues.

-Le rapprochement avec l'HAS se limite au fonctionnement, et la spécificité de l'évaluation médico-sociale est reconnue et maintenue sans dissolution dans les démarches sanitaires de l'HAS. (18 juillet)

PROJET DE LOI D'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT : L'AMBITION DE LA RÉUSSITE

Le début de l'examen à l'Assemblée nationale du projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement est une source d'espoir pour les bénéficiaires et les professionnels mais la réforme ne pourra être porteuse de solutions pérennes qu'à condition de prendre des mesures plus ambitieuses dès maintenant. Le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement apporte des avancées et des améliorations en termes de prise en compte de l'avancée en âge avec incapacités mais il ne répond pas suffisamment aux revendications portées par le Collectif de l'aide à domicile depuis 2009. Si le rôle essentiel des services d'aide à domicile a été souligné dans le cadre de ce projet de loi, cette reconnaissance ne s'accompagne pas des réponses aux difficultés d'un secteur à bout de souffle en raison d'un manque chronique de financement qui provoque des déficits structurels. Une véritable refondation du secteur de l'aide et des soins à domicile impose que les pouvoirs publics apportent des réponses sur l'ensemble des points suivants :

1. Financement

Sanctuariser définitivement et intégralement la CASA dès à présent sur les actions prévues par la loi d'adaptation de la société au vieillissement au sein du budget de la CNSA.

Pérenniser les modalités de tarification des SAAD et des SSIAD

Revaloriser les tarifs et les contenus des plans d'aide APA et PCH et des plans d'aide personnalisée CARSAT

Augmenter la valeur du point et les taux de remboursement des frais professionnels de déplacement et de trajet

et autoriser les collectivités territoriales à choisir le mode d'indemnisation qu'elles estiment le plus favorable et le plus adapté.

Faire évoluer le fonds d'urgence en fonds d'investissement et de garantie

2. Gouvernance

Renforcer le rôle de régulation de la CNSA afin d'homogénéiser les réponses sur le territoire dans un objectif d'équité, de qualité, de soutien auprès des personnes âgées et de personnes en situation de handicap et de compensation de la perte d'autonomie.

Inscrire les acteurs de l'aide et du soin à domicile comme partie prenante des logiques de parcours de vie et de santé

3. Organisation du secteur

Clarifier les missions des services relevant du régime de l'autorisation et celles relevant du régime de l'agrément en y associant un mode de tarification cohérent

Prendre en compte les projets de vie des personnes dans l'élaboration des plans d'aide APA

Développer la formation et le soutien des proches - aidants, des aidants familiaux et des bénévoles

Valoriser le rôle de prévention des acteurs du domicile

Ce que nous attendons au-delà de la loi d'adaptation de la société au vieillissement :

L'utilisation de la CASA dès le 1er janvier 2015 en faveur de l'aide à l'autonomie des personnes âgées : il n'est pas nécessaire d'attendre la promulgation de la loi notamment pour augmenter les plafonds APA, améliorer les conditions de travail des salariés et doter un fonds de garantie et de développement de l'aide à domicile.

L'annonce de mesures intermédiaires en faveur de l'aide à l'autonomie des personnes âgées en attendant la promulgation de la loi. (8 septembre)

LOGEMENTS FOYERS : L'AD-PA MITIGÉE

Dans le cadre de la loi vieillissement, l'Assemblée Nationale vient d'adopter en première lecture les dispositions concernant les Logements-Foyers désormais nommés Résidences Autonomie.

L'AD-PA est ravie de la reconnaissance de l'importance de ces structures et de la possibilité qu'elles accèdent à des financements pour leur rénovation.

Pour autant, l'association regrette l'adoption de « prestations minimales » qui est inquiétante : en effet ce dispositif (en contrepartie d'un forfait autonomie sous dimensionné financièrement) va accroître les obligations des structures sans qu'elles ne disposent des moyens d'y répondre ; on rapproche ainsi les Résidences Autonomie des Maisons de Retraites (ehpad) dans le système fou « normes bureaucratiques irréalisables / moyens financiers insuffisants ».

Au contraire, l'AD-PA considère que le mode de vie des résidents doit se rapprocher des attentes des Français, c'est-à-dire celui d'un vrai domicile (comme les résidences services).

Compte tenu de l'attachement des Français (largement rappelé par tous les députés) pour la logique du domicile, l'AD-PA considère que les Logements-Foyers et les Maisons de Retraite doivent se rapprocher du domicile et non l'inverse.

Pour les mêmes raisons, l'AD-PA est opposée aux « prestations sociales » en Maison de Retraite. (11 septembre)



COLLOQUE OMEGA 56

« HABITAT ET VIEILLISSEMENT »

JEUDI 9 OCTOBRE 2014
DE 08H À 17H - À LA GACILLY

OMEGA 56 est une association morbihannaise associée à l'AD-PA ; elle regroupe 70 établissements et services accueillant les personnes âgées. L'association rassemble les professionnels du secteur gérontologique. Ils partagent et échangent leurs expériences et leurs pratiques. Leur objectif commun et prioritaire est l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées à domicile ou en établissement. De fait, la place des familles est prépondérante dans leur action au quotidien.

Inscription-www.omega56.fr

EMPLOI

OFFRE D'EMPLOI

**EN REMPLACEMENT
 DIRECTION EN EHPAD
 RECHERCHE UN CDI**

30 ANS - EXP. SANITAIRE
 Gestion - Niveau 1- Mobile -
 Dispo - RÉGIONS ILE DE FRANCE-
 RHONE ALPES -SUD EST- SUD
 OUEST

Mme JOUSLIN Dolorès
 11 C Chemin du Gd.Buisson
 25000 BESANCON
 0672289832

RÉUNIONS AD-PA

OCTOBRE

**9 octobre :
 NANTES**

**16 octobre :
 LE PUY-EN-VELAY**

**31 octobre :
 COLMAR**

9^e

mardi 18 et mercredi 19 novembre 2014

**Maison Internationale
 Cité Universitaire ■ Paris 14°**

**Congrès National de l'Animation
 et de l'Accompagnement
 en Gérontologie**

Organisé par le



**Des attentes
 des personnes
 aux réponses par
 les projets personnalisés**



PRIX CHRONOS

Comme chaque année, le choix des jurés – plus de 27 000-de la maternelle au lycée, ainsi que celui des adultes- dont certains plus que centenaires-, traduit une grand sensibilité à la problématique du parcours de vie, sous tous ses aspects. Le lauréat du Prix Chronos dans la catégorie Lycéens, 20 ans et + avec 62.8 % est :

LE PREMIER OUBLIÉ, CYRIL MASSAROTTO, XO ÉDITION

Cette 19ème année s'est traduit par une augmentation significative du nombre des rencontres intergénérationnelles dans les écoles, collèges et lycée et établissements EHPAD , à l'initiative des enseignants et des bibliothécaires, des animateurs , des Directeurs d'établissement.

Ceci constitue la confirmation de la pertinence de la démarche , l'ambition du Prix Chronos étant d'être « un moyen pour » faire découvrir la valeur de tous les âges de la vie.

Lors d'une rencontre intergénérationnelle à Boulogne Billancourt avec les jurés de 6é d'un collège et les résidents des Abondances dont une centenaire, Bernard Pivot a même affirmé que « les Prix Chronos sont, plus que des prix littéraires, des actions décisives et spectaculaires pour le partage de la lecture des jeunes de 7 à 107 ans »

Encouragé par cet intérêt confirmé de toutes les générations pour cette démarche et celui des partenaires fidèles qui accompagnent le Prix Chronos depuis si longtemps, la préparation du Prix Chronos 2015 est en cours, pour le lancement opérationnel en septembre auprès des écoles, collèges lycées et établissements pour personnes âgées.

LE PREMIER OUBLIÉ - Cyril Massarotto

Cyril Massarotto
Le Premier Oublié

ROMAN



XO
ÉDITIONS

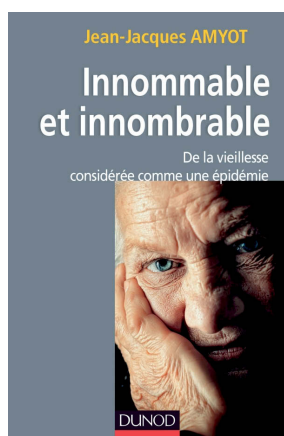
Le cinquième roman de Cyril Massarotto, tout en pudeur, nous emporte avec humour et délicatesse aux frontières de la mémoire, des souvenirs et de l'amour filial.

Depuis quelques mois déjà, Madeleine oublie. Oh, des petites choses, rien de bien inquiétant. Jusqu'au jour où elle s'aperçoit qu'elle a oublié le nom de son mari. C'est Thomas, son fils, qui lui apprend que son époux est mort, il y a près d'un an. Le diagnostic tombe : sa mère est atteinte d'Alzheimer.

Entre tendresse et amertume, Le Premier Oublié est un roman à deux voix, celles d'une mère et de son fils, confrontés à l'implacable avancée de la terrible maladie

XO Editions - 240 pages - 17,90 €

INNOMMABLE ET INNOMBRABLE – Jean-Jacques Amyot



« Enfin, à force de longues métamorphoses sociales et d'une meilleure fortune, à force de découvertes et de soins, à force d'acharnement à lutter contre la mort fatale ou héroïque, voilà que la majorité d'entre nous atteint l'âge de la vieillesse, et la promesse d'un grand âge se mue en une réalité plus largement partagée. Pourtant, qu'entendons-nous ?

On se plaint et l'on craint ce qu'hier on trouvait désirable... À peine avons-nous eu le temps de nous en apercevoir, que cet incroyable étirement de la durée de vie ne sonne déjà plus comme une clameur, mais comme un glas.

Que s'est-il donc passé pour que cette exigence sociale finisse, sous l'influence de forces occultes, par ressembler pour les uns à une descente aux enfers, pour les autres à une civilisation qui se meurt empoisonnée, pour la plupart à une catastrophe humaine et économique ? »

Collection: Santé Social, Dunod 2014 - 272 pages - 23 €

TAÏ CHI CHUAN ET VIEILLISSEMENT– Michel Personne



L'attention aux mouvements corporels est l'axe principal de ce livre qui développe les bienfaits du Taï chi chuan sur la santé mentale et physique des personnes âgées. En effet, par son approche globale, corporelle et mentale du geste, cette discipline, pratiquée massivement par la population chinoise dans les parcs et les jardins, contribue à la prévention des pathologies du vieillissement.

En France, la dimension corporelle du vieillissement est largement sous-estimée. Pourtant la prévention de la dépendance des personnes âgées peut être améliorée si on s'attache à détecter les fragilités dues à l'avancée en âge et à favoriser la dynamique de transformation plutôt que l'endormissement dans des habitudes ou des routines. Le Taï chi chuan permet d'anticiper la globalité du geste dans ses composantes corporelles et mentales. En aidant à percevoir le corps en profondeur pour viser la réalisation du mouvement, il concourt à l'interdépendance intellectuelle, émotionnelle, sensitive et motrice qui contribue à la santé mentale et physique.

À destination des professionnels du soin, des animateurs, des professeurs de gymnastique « douce » ou de gymnastique volontaire, les auteurs proposent des situations pratiques et des exercices adaptés aux personnes âgées.

Érès- 198 pages - 23 €

LES LIVRES DES ADHÉRENTS AD-PA

EHPAD-FAMILLES - G. Brami

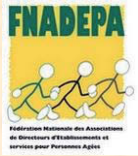


Les relations entre un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les familles des résidents qu'il héberge peuvent s'avérer difficiles voire conflictuelles.

De nombreux établissements mesurent au quotidien les exigences parfois inconsiderées, mais aussi quelquefois fondées, des familles. Parallèlement, ces derniers doivent faire avec les limites inhérentes à leur mission et le manque de personnel.

Il est donc souhaitable d'apporter une réponse structurée, cohérente et équilibrée à ces relations par la mise en place d'une véritable pratique professionnelle facile à mettre en œuvre.

Les Études Hospitalières - 120 pages - 40 €



Les spécificités du métier de Directeur dans le contexte économique et social actuel

COLLOQUE AD-PA – FNADEPA 19 novembre 2014 - Paris

Lieu du colloque :

ESPACE REUILLY

21 rue Hénard
75012 PARIS
Tél : 01.44.74.90.49

Méto : Montgallet (ligne 8)

Bus : 29 et 46

*Parking : Saint-Eloi
34-36 rue de Reully
75012 PARIS*

Renseignements :

FNADEPA

175 bd Anatole France
93200 SAINT-DENIS
Tél : 01.49.71.55.30
Fax : 01.48.20.63.74
secretariat@fnadepa.com

Inscriptions :

www.fnadepa.com

www.ad-pa.fr

ou cliquez [ici](#) :

(un accusé vous sera
envoyé automatiquement)

Tarifs :

Adhérents :

Avant le 30-09-2014 : 80 €
Après le 30-09-2014 : 130 €

Non adhérents :

Avant le 30-09-2014 : 120 €
Après le 30-09-2014 : 170 €



PROGRAMME

- 08h30 – 09h30** Accueil des participants (café, viennoiseries) – Visite des stands
- 09h30 – 10h00** **Ouverture : Actualités du secteur**
Pascal CHAMPVERT (Président de l'AD-PA)
Claudy JARRY (Président de la FNADEPA)
- Mise en relation, analyses et prospectives : à l'invitation des deux associations nationales de Directeurs, les organisations professionnelles se penchent sur l'avenir des structures entre le projet de Loi d'adaptation de la Société au vieillissement, les perspectives sur le parcours des Personnes Agées et l'examen du PLFSS 2015.*
- 10h00 – 11h00** **Table ronde 1 : Travail en filière, réseaux, coopération : quelles mutations pour les professionnels ?**
Animateur : Pascal CHAMPVERT
- 11h00 – 11h30** Pause – Visite des stands
- 11h30 – 12h30** **Table ronde 2 : Vers la loi vieillissement : quel avenir pour les services à domicile et les établissements ?**
Animateur : Claudy JARRY
- 12h30 – 14h30** Déjeuner sur les stands
- 14h30 – 16h00** **Table ronde 3 : Entre nécessaire qualité et contexte socio-économique : quelles innovations pour les Directeurs et les équipes ?**
Animateurs : Pascal CHAMPVERT, Claudy JARRY
- A l'heure de la mise en œuvre des évaluations externes, la qualité de service est à la fois pour chaque responsable de structure un objectif d'accompagnement des Personnes Agées et un outil de management des professionnels. Les différents regards des intervenants nous amènent à analyser le quotidien pour mieux répondre aux choix et contraintes auxquels les responsables de structures sont amenés à répondre.*
- 16h00 – 16h30** Clôture
- 16h30 – 17h00** Champagne avec les exposants

